

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 janvier 2023

Le dix janvier deux mil vingt-trois, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	15
Conseillers en fonction	14
Conseillers présents et représentés	14

Étaient présents : Thierry CLAVÉ, Thierry TAUZIA, Joël BATS, Françoise DUPIELLET, François BOCQUET, Jean-Luc DOUMENJOU, Monique LACROUTS, Bernard BALLAND, Karine RICAUD, Anne MANDON, Elodie GICQUEL et Philippe LIBIER.

Absente excusée : Mélanie BOGNENKO

Procuration : Mélanie BOGNENKO à Jean-Pierre BRÉTHOUS.

Secrétaire de Séance : Thierry TAUZIA

Date de convocation 05.01.2023

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30.11.2022 :

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30.11.2022.

• **DCM 2023/01 : Cession parcelles M. et Mme Bascle Jonathan à la commune :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que M. et Mme BASCLE Jonathan cèdent à la commune de Saint Maurice sur Adour les parcelles de terrain cadastrées C798 et C 800 d'une contenance cadastrale totale de 6a 34ca comme indiqué ci-dessous.

Section	N°	Lieudit	Contenance
C	798	Château	6a 20ca
C	800	Château	14ca
TOTAL			6a 34ca

Situées sur les bords de la voirie d'accès du projet « Habitats Locatifs Dupeyron » en cours de réalisation, ces parcelles permettent un accès sécurisé aux terrains constructibles appartenant à la commune.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription de cette acquisition et des frais annexes subséquents au budget de l'Habitat Locatif Dupeyron 2023 (frais de géomètre et de notaire),

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire :

Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains.

Transmission en Préfecture le 11.01.2023

• **DCM 2023/02 : Taux de fongibilité exercice 2023 :**

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 23 août 2021 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à procéder, au cours de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Le conseil municipal est informé de ces virements de crédits lors de sa séance la plus proche.

Transmission en Préfecture le 11.01.2023

- **DCM 2023/03 : Restitution caution logement 199 rue du Barriqué et augmentation loyer :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires du logement communal sis 199 rue du Barriqué ont envoyé leur demande de résiliation de bail le 30 novembre 2022 pour le logement communal qu'ils occupent depuis le 1^{er} septembre 2016.

Le logement est donc libre à la location au 1^{er} mars 2023.

Par ailleurs, après l'état des lieux

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **de restituer** sa caution à ladite locataire, d'un montant de 525,00 € versée pour ce logement en 2016 (titre 81, bordereau 29) en fonction du résultat de l'état des lieux.
- **de fixer** à compter du 1^{er} mars 2023 le loyer mensuel de ce logement sis 199 rue du Barriqué à la somme de 600 € correspondant mieux aux tarifs actuels pour une habitation de type T4. La caution demandée alors sera équivalente à un mois de loyer.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera payable en fin d'année après réception de la taxe foncière.
- La révision annuelle des loyers sera effectuée chaque année au mois de mai (cf. délibération du 12.04.2022) ; la prochaine révision pour ce logement sera effectuée à compter du mois de mai 2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les baux correspondants avec chaque nouveau locataire ainsi que tous documents annexes se rapportant à ce loyer.

Transmission en Préfecture le 11.01.2023

- **Organisation vœux municipaux du 22.01.2023 :**

Commission communication lundi 17 à 20h30 pour préparer l'organisation.

- **Questions diverses :**

*Un foodtruck a demandé l'autorisation de s'installer sur la commune tous les lundis. M. le maire a signé une autorisation d'occupation du territoire public à titre gracieux. Il s'installera devant le « club house » de la pétanque.

*M. le Maire propose la création d'un groupe de travail qui étudierait le suivi de la consommation énergétique de la commune et les solutions envisageables pour diminuer cette dernière. Les trois adjoints, Thierry Clavé, Thierry Tauzia, Joël Bats, ainsi que François Bocquet et Bernard Balland se proposent d'y participer.

La première réunion se tiendra courant février 2023.

*Le Comité des fêtes a sollicité la mairie pour obtenir la mise à disposition d'une salle afin de pouvoir se réunir et stocker leur matériel de façon sécurisée. Suite aux discussions menées avec l'USMG, ces derniers acceptent de leur céder la salle de réunion communale qu'ils n'utilisent plus à ce jour ainsi qu'une partie de la remise attenante. Ce local de stockage sera scindé en deux entre l'USMG et le Comité des Fêtes grâce à la création d'une cloison séparatrice. Le comité des fêtes remet en peinture ce local.

*Planning de permanence pour la mise en place du Marché sur le prochain semestre.

Dimanche 12 février	Thierry Tauzia et François Bocquet
Dimanche 12 mars	Bernard Ballant et Philippe Libier
Dimanche 09 avril	Joël Bats et Jean-Luc Doumenjou
Dimanche 14 mai	Thierry Clavé et Françoise Dupiellet
Dimanche 11 juin	Karine Ricaud et Anne Mandon

*Point HLD

Le poste de refoulement, situé à l'entrée du site est installé et alimenté électriquement.

Les tranchées permettant le raccordement en eau, électricité et assainissement sont terminées.

La prochaine étape consiste à relier ces réseaux à l'existant et finir temporairement l'accès voirie et les places de stationnement dédiées au sentier de l'Adour.

*Bulletin communal : il sera distribué aux 290 foyers du village après les vœux.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux pour leur participation et lève la séance à 22H00.